

• Villers-Cotterêts

La **maison de retraite de Villers-Cotterêts**, située dans le département de l'Aisne, s'installe dans l'ancien château royal de François 1^{er} transformé en 1791 en caserne de cavalerie et affecté ¹ sur ordre de Napoléon 1^{er} en 1808 au dépôt de mendicité. Au moment de son changement de destination en hébergement pour mendiants venus de Paris et de la Seine, la **maison départementale de Villers-Cotterêts** dépend administrativement de la préfecture de la Seine ; puis à partir d'avril 1819, sa gestion est remise à l'administration chargée de la surveillance du dépôt de mendicité c'est-à-dire la préfecture de Police.

Dès 1887² le préfet modifie la destination de l'établissement en y envoyant de moins en moins de mendiants et de condamnés et de plus en plus d'indigents infirmes ou incurables, ainsi que des hommes et des femmes âgés de plus de 70 ans. Il devient un hospice gratuit pour assistés parisiens qui, sur demande, peuvent être placés par la préfecture de Police à Villers-Cotterêts. Le 10 décembre 1889 le conseil général de la Seine lui attribue le nom de **maison de Retraite du département de la Seine** ³, Ses capacités d'accueil se chiffrent à près de 1 850 administrés en 1909 ⁴, contre 1 600 en 1907 ⁵.

De 1889 à 1961 la structure fonctionne comme un service non personnalisé du département de la Seine. Le décret ⁶ du 11 octobre 1961 stipule le rattachement de la **maison de retraite de Villers-Cotterêts** ⁷ à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris. Onze ans plus tard, la maison change une fois de plus d'administrateur puisque le décret ⁸ du 30 décembre 1972 la rattache au bureau d'aide sociale de Paris.

Aucune pièce relative à l'établissement n'a été répertoriée dans les fonds. Vous trouverez sur la **maison de retraite de Villers-Cotterêts** des données chiffrées dans les comptes de l'Assistance publique et dans les prix de revient des établissements ⁹ gérés par l'administration générale durant la courte période (1961-1972) pendant laquelle celle-ci administrait la structure. De plus vous trouverez dans les Recueils des Arrêtés, instructions et Circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance publique à Paris ¹⁰ (RAC) des données sur son activité.

1. Le décret impérial du 22 décembre 1808 désigne le château pour abriter un service de réclusion pour mendiants parisiens, (280 PER 31, p. 172).

2. Grâce à l'acquisition de la maison de Nanterre devenue dépôt de mendicité.

3. (D-227, p. 58).

4. (B-128, p. 242).

5. (B-1568, p. 63).

6. Décret du ministère de la Santé publique et de la Population du 11 octobre 1961 portant rattachement à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris de divers hôpitaux et maisons de retraites. Voir le *Journal Officiel* du 12 octobre 1961, p. 9330.

7. Elle compte 512 lits en 1963 ; voir *Prix de revient des établissements de l'Assistance publique à Paris*, 1963, p. 167.

8. Décret du ministère de la Santé publique n° 72-1274 du 30 décembre 1972 portant rattachement de maisons de retraite au bureau d'aide sociale, *Journal Officiel* du 13 janvier 1973, p. 571.

9. Voir l'inventaire de la sous-série (6 M 1-160) disponible en salle de lecture.

10. Collection cotée (1 J 1-n) ; pour faciliter vos recherches, utilisez les tables chronologiques et analytiques de 1849 à nos jours qui sont à votre disposition en salle de lecture.

Bibliographie

Article et ouvrages évoquant l'établissement

AUBRY (Henri). « Visite à la maison de retraite de Villers-Cotterêts ». *La Revue philanthropique*, 1912, p. 172-174. (280 PER 31)

CAIN (Georges). *Environs de Paris*. Paris, Flammarion, 1913, p. 241-249. (A-134. II)

D'ECHEAC (A.). *L'Assistance publique. Ce qu'elle fut ; ce qu'elle est*. Paris, G. Steinheil, 1909, p. 242. (B-128)

« L'action charitable de la ville de Paris et du département de la Seine ». *Le plus grand Paris*, février 1938, p. 58. (D-227)

LE ROUX (Charles). *Le vagabondage et la mendicité à Paris et dans le département de la Seine. Assistance et répression*. Paris, Michalon, 1907, p. 62-65. (B-1568)

Mémento des divers modes de secours dont dispose l'administration générale de l'Assistance publique à Paris. Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1935, p. 71. (B-29335)

Fonds d'archives

☐ Administration

- Suivi de l'établissement par l'administration centrale, [inventaire en cours]. Pièces relatives à l'activité de la structure (administration, personnel, services hospitaliers). (9 L, inventaire prochainement publié).